

### Madame Isabelle Sommier

# La CGT : du service d'ordre au service d'accueil

In: Genèses, 12, 1993. pp. 69-88.

#### Citer ce document / Cite this document :

Sommier Isabelle. La CGT : du service d'ordre au service d'accueil. In: Genèses, 12, 1993. pp. 69-88.

doi: 10.3406/genes.1993.1183

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes\_1155-3219\_1993\_num\_12\_1\_1183



Genèses 12, mai 1993, p. 69-88

### LA CGT:

## DU SERVICE D'ORDRE

**AU SERVICE** 

D'ACCUEIL

lément central du « nouveau répertoire d'action collective » ¹, la manifestation ne se distingue que progressivement de l'attroupement et de l'émeute, par l'organisation d'un côté, et par l'euphémisation de la violence de l'autre. Les frontières sont toutefois loin d'être infrangibles ; il n'est que de voir les récentes manifestations lycéennes pour constater combien cette prise de possession momentanée d'un espace public recèle, aujourd'hui encore, un élément de subversion potentielle de l'ordre public. De fait, sa légitimation ne sera acquise que par un long processus de « domestication » mené par les organisations ouvrières ².

C'est dans cette perspective que s'entend la création d'un service d'ordre. Chargé de réduire au maximum les marges d'imprévisibilité, il marque le souci des organisations responsables (responsables dans les deux sens du terme) de maîtriser le déroulement de la manifestation et d'en contrôler ainsi les effets politiques. De par ses fonctions d'encadrement de la foule, le service d'ordre contribue à imposer aux manifestants une représentation ordonnée et disciplinée du cortège : la manifestation ne s'entend plus comme une «journée» de protestation où tout est possible ; elle suppose une préparation liminaire et une planification maximale des conditions de son déroulement; elle met en jeu de nombreux acteurs, aux positions définies, dont certains sont doués d'autorité sur l'ensemble. L'ordre ainsi introduit acclimate par ailleurs, auprès des tiers spectateurs, l'idée d'une coupure effective entre la manifestation et l'émeute. Aussi peut-on dire, à la suite de Pierre Favre, que la manifestation comme action collective n'a atteint sa forme achevée qu'à partir du moment où son déroulement a été réglé par un service d'ordre 3.

Isabelle Sommier

- 1. Sur cette notion, voir les travaux de Charles Tilly, notamment « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », Vingtième siècle, n° 4, octobre 1984, p. 89-108.
- 2. Cependant, les craintes qu'elle suscite chez un personnel politique longtemps marqué par la théorie des foules, la font considérer comme suspecte de dégénérer en processus révolutionnaire incontrôlé. Sur ce point, voir notamment Susanna Barrows, Miroirs déformants réflexions sur la foule en France à la fin du XIX siècle, Paris, Aubier, 1990; Louis Chevalier, Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX siècle, Paris, Plon, 1958.
- 3. Pierre Favre, « Manifester en France aujourd'hui », *La manifestation*, Paris, Presses PFNSP, 1990, p. 21.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

- 4. Cet article est issu d'une recherche de type ethnographique menée auprès des services d'ordre de la CGT et de la CFDT. En raison de la dimension exemplaire du service d'ordre cégétiste, celui-ci sera considérablement privilégié ici, sans pour autant interdire quelques incursions dans le cas cédétiste. Cette recherche, basée au préalable pour l'aspect historique sur une recherche aux Archives Nationales, le dépouillement de la presse syndicale et nationale, fut ensuite conduite auprès des acteurs eux-mêmes. Sans nous attarder sur les difficultés et les longueurs d'une telle enquête, rappelons que nous avons procédé à une série d'interviews semi-directifs de membres du service d'ordre, que nous avons suivis dans leurs activités pendant plus d'un an, avec ce que cela suppose de discussions informelles. Pour des raisons compréhensibles, nous avons gardé les citations anonymes, mais le lecteur peut, s'il le souhaite, se référer à notre travail intitulé « Analyse des services d'ordre CGT et CFDT », EHESS-ENS 1990.
- 5. « Une mise en signification de l'espace social : manifestation, cortège, défilé, procession », *Sociologie du sudest*, n° 37-38, juillet-décembre 1983, p. 24.
- 6. Erving Goffman, La mise en scène de la vie quotidienne, Paris, Éd. de Minuit, 1973, Tome 1, p. 29.
- 7. A distinguer du metteur en scène, le régisseur est chargé de l'organisation *matérielle* des représentations.

Sans doute, l'apparition du service d'ordre ne marque pas l'amorce d'un processus nécessairement linéaire et inéluctable de pacification des manifestations. Il ne saurait suppléer les forces de police dans la gestion de l'ordre public. Sa tâche consiste exclusivement à assurer l'ordre défini par l'organisation, c'est-à-dire sa maîtrise politique : « Il faut que le message qui sort de la manifestation soit bien celui qu'on a voulu donner<sup>4</sup>. » Si les exigences de cet « ordre interne » tendent aujourd'hui à coïncider avec celles de l'ordre public, il n'en a pas toujours été ainsi. L'organisation de la manifestation Ridgway du 28 mai 1952, par exemple, inscrite dans un contexte international précis, conduisait au contraire le service d'ordre et les manifestants communistes à orchestrer un affrontement physique avec la police. Un des participants, devenu responsable cégétiste. nous expliqua qu'« à la limite, il n'y avait pas de service d'ordre, tout le monde en faisait partie puisqu'on y allait pour autre chose que pour manifester » tandis qu'« à partir du moment où personne ne dit aujourd'hui qu'il suffit de se baisser pour ramasser le pouvoir, vous n'avez plus la même préoccupation ». La présence d'un service d'ordre n'est donc pas en soi garante du déroulement pacifique des manifestations. En un certain sens, elle symbolise l'état des relations d'opposition ou de coopération que l'organisation entretient avec son environnement (système politique, organisations rivales ou concurrentes).

A l'image de la manifestation, dont Louis Marin a justement souligné la dimension conjointe de spectacle et d'action<sup>5</sup>, l'exhibition du service d'ordre est à mettre en relation avec les impératifs stratégiques et dramaturgiques du syndicat. Le service d'ordre remplit en effet doublement un rôle de « représentation » : expression physique de l'organisation, il assure une représentation au sens goffmanien, ou plus exactement sa façade, dans la mesure où il établit et fixe « la définition de la situation qui est proposée aux observateurs 6. » Pour garder l'analogie avec le monde du théâtre, il s'apparente au régisseur<sup>7</sup>, tout en étant acteur. De là l'ambiguïté de son rôle : chargé de promouvoir le déroulement légitime du cortège et de le faire respecter par les manifestants, il véhicule dès son origine une contrainte disciplinaire quelque peu décalée par rapport à la dynamique festive ou libératrice du défilé, voire en contradiction avec elle. Par ailleurs, la relative « professionnalisation» de la fonction va progressivement creuser le fossé socio-culturel entre des manifestants

profondément renouvelés et les membres du « SO » qu'une relative immutabilité rend pour le moins typés.

Cette rigidité du rôle perpétue en fait une représentation quelque peu archaïque de la manifestation, à la fois potentiellement assiégée par des adversaires imaginaires et conquérante au nom d'un sujet social à prétention hégémonique.

Facteur incontestable de normalisation des manifestations, réminiscence presque folklorique d'un «âge d'or glorieux», la conception originelle du service d'ordre s'avère aujourd'hui dysfonctionnelle, y compris à la CGT. Rejoint par l'Histoire, il lui faut s'adapter ou accepter de tomber en désuétude.

## Les étapes historiques de mise en forme du service d'ordre

L'émergence des services d'encadrement se situe dans le cadre des négociations et des stratégies visant à rendre légitime un nouveau répertoire d'action collective, qui soit compatible avec les logiques de la lutte politique introduites par le suffrage universel. Le premier témoignage attestant l'existence d'une réflexion sur un personnel d'encadrement des manifestants apparaît dans le compte rendu des débats de la Chambre des députés du 21 janvier 1907 publié au Journal Officiel<sup>8</sup>. Sous prétexte de ne pas avoir rencontré les organisateurs, Clemenceau interdit une manifestation de la CGT prévue pour le 20 janvier. Maintenu, le défilé provoquera de violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, ainsi que la fermeture de la Bourse du travail. Une polémique s'engage sur le droit de manifester ; les uns arguant du respect de l'ordre public, les autres des droits des travailleurs. Commence alors un « marchandage des conditions auxquelles les manifestations peuvent être autorisées 9 » : Clemenceau pose le préalable « de la discipline et (de) l'organisation sérieuse de la manifestation. »

Cette exigence d'ordre se concrétisera deux ans plus tard, à la suite du déroulement tragique de la première manifestation de protestation contre l'exécution du militant espagnol Francisco Ferrer (13 octobre 1909). Afin de « prouver que la Fédération de la Seine est capable d'organiser et de discipliner elle-même une manifestation 10», la CGT et les socialistes s'emploient à organiser un second défilé, cette fois négocié, préparé par voie de presse et encadré par des hommes de confiance, dirigeants ou élus. Il ne s'agit pas encore de

<sup>8.</sup> JO, débats, Chambre, séance du 21 janvier 1907, p. 140.

<sup>9.</sup> Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin, in Pierre Favre, op.cit., p. 127. Notre rappel historique leur étant particulièrement redevable, nous invitons le lecteur à prendre connaissance de leur mémoire de DEA à l'IEP, 1988, intitulé L'ordre de la manifestation, une étude des services d'encadrement 1909-1936.

<sup>10.</sup> L'Humanité du 17 octobre 1909.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

professionnels du maintien de l'ordre syndical. Une formule rituelle clôt désormais les appels à manifester : « Pour assurer le bon ordre de cette manifestation qui doit être imposante, nous demandons à tous les camarades de se conformer strictement aux indications ci-dessus comme à toutes celles données par les membres du service d'ordre qui seront munis de brassards rouges <sup>11</sup>. » L'institutionnalisation progressive des comportements légitimes des manifestants ne se fait pas sans réticence. La *Bataille syndicaliste* du 29 mai 1911 stigmatise ainsi le rôle désormais joué par le personnel d'encadrement : « De l'ordre, beaucoup d'ordre, trop d'ordre. Les unifiés ont trop bien fait les choses : les "hommes de confiance" choisis par le parti vont et viennent, s'affairent et paraissent un peu trop convaincus de leur éphémère importance... »

C'est à la fin des années vingt que le Parti Communiste et les Jeunesses Socialistes commencent à mettre sur pied des groupes structurés et préparés sur un mode militarisé, à l'image des groupements d'auto-défense allemands euxmêmes influencés par la mise en scène des défilés de l'extrême-droite 12. Bien qu'édulcorée, la version française reproduit le modèle de l'adversaire, avec un uniforme (chemise bleue, cravate rouge, bérets basques bleus pour les Jeunes Gardes Socialistes; chemise bleue puis kaki, ceinturon et béret pour les Jeunes Gardes Antifascistes et les Groupes de Défense Antifascistes de 1927), des armes (cannes plombées, lance-pierres et boulons), une préparation militaire (boxe, maniement du bâton, entraînement à la course, etc.) et une forte hiérarchie. Cette surcharge d'effets dramatiques est loin de faire l'unanimité. La CGT d'alors y est résolument opposée, tandis que les militants de la CGTU sont divisés entre les ouvriers du bâtiment et de la métallurgie, qui composent majoritairement les groupes d'auto-défense jusqu'à la réunification syndicale, et les ouvriers du Livre, de l'électricité et les employés des services publics, réticents devant l'évolution suivie. Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin expliquent ainsi l'échec de ces groupes par la trop grande distance qui existait entre les attributs discriminants du rôle, renvoyant l'image d'une élite militarisée, et le but assigné d'encadrement des masses ouvrières 13. Le désaveu des groupes d'auto-défense en effet ne tarde pas, puisque dès 1929, le PCF appelle de ses vœux une autodéfense moins coupée des masses, avec des « groupes autonomes et non institutionnalisés » pour permettre à chaque manifestation d'assurer elle-même sa propre protection 14.

<sup>11.</sup> L'Humanité du 17 février 1935.

<sup>12.</sup> Philippe Burrin, « Poings levés et bras tendus, la contagion des symboles au temps du Front Populaire », Vingtième siècle, n° 11, juillet-septembre 1986, p. 5-21. Sur cette question, voir également D. Diehl, Paramilitary politics, in Weimar Germany, Bloomington, London, Indiana Univ. Press, 1977.

<sup>13.</sup> In op.cit., p. 146-147.

<sup>14.</sup> Stéphane Audouin, « Le PCF et la violence (1929-1931) », Revue historique, n° 546, avril-juin 1983, p. 367.

Après février 1934 et l'avènement du Front Populaire, les services d'ordre des manifestations unitaires ne conservent de leur organisation passée que la hiérarchie, symbolisée à la CGT par des badges de fer sur lesquels peut se lire le grade du membre (sans étoile, une ou deux étoiles). La propension à la violence durant les défilés se déplace en province où Danielle Tartakowsky suggère que « la maîtrise stratégique est moindre 15». Malgré la reprise des actions violentes en 1947-48 16, le modèle militaire n'est pas renouvelé. La manifestation Ridgway du 28 mai 1952 marque, quant à elle, « la fin d'un cycle de manifestations » définies « par l'acceptation, sinon la recherche, de l'affrontement physique 17». Deux moments historiques précis, caractérisés par un fort degré de conflictualité, imposeront une reformulation successive de l'organisation des services d'ordre : durant la guerre d'Algérie d'une part, en raison de l'interdiction des manifestations parisiennes et de la politique de répression qui obligèrent les services d'ordre à renouer avec les techniques de clandestinité et les précautions acquises dans le passé ; dans la période postsoixante-huitarde d'autre part, où le regain des tensions sociales et le développement concurrentiel des manifestations d'extrême-gauche aiguisèrent la représentation guerrière des services d'ordre. Jamais toutefois la conjoncture politique n'imposa un retour aux formes passées. La Seconde Guerre mondiale marque à cet égard une rupture majeure.

L'attention croissante portée à l'ampleur quantitative du défilé comme critère d'évaluation de son succès est d'ailleurs un indice intéressant de cette tendance à la pacification. Comme le soulignent une nouvelle fois Dominique Cardon et Jean-Philippe Heurtin, « la concurrence est déplacée par les organisations de l'espace physique vers la force de mobilisation », avec une focalisation des commentaires sur la quantité, qui tend à rendre illégitimes les autres qualités : « combative », « audacieuse », « militairement ordonnée »... <sup>18</sup>

## La fixation du rôle

Routinisé, le service d'ordre semble n'avoir plus qu'« un but exclusif : permettre à des gens qui ont répondu à l'appel d'une ou de plusieurs organisations de manifester de pouvoir le faire et de pouvoir rentrer tranquillement chez eux. » La conception est identique à la CFDT, où il se définit comme « un moyen d'assurer le déroulement normal de la manifestation, d'assurer sa sécurité en termes dissuasifs et de permettre aux manifestants une certaine organisation,

- 15. « Stratégies de la rue 1934-1936 » Le mouvement social, n° 135, avril-juin 1986, p. 61.
- 16. Notamment la séquestration de gendarmes à Saint-Étienne et la manifestation faisant deux morts le 4 décembre 1947; la charge des manifestants, avec frondes à boulons et barres de fer, contre les forces de l'ordre le 20 octobre 1948, faisant 80 blessés parmi ces dernières.
- 17. Michel Pigenet « La manifestation Ridgway du 28 mai 1952 De la démonstration "dure" à l'affrontement physique », Pierre Favre (Dir.), *op.cit.*, p. 267.
- 18. Communication au Congrès national de l'AFSP de 1988.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

un certain élément de sécurité. » En ce sens, on peut dire que cette assignation du service d'ordre marque l'achèvement du processus de légitimation de la manifestation.

Quel qu'il soit, le service d'ordre obéit à des principes constants : il doit faire respecter les règles du jeu (parcours, heure limite de dispersion, etc.) et le bon ordonnancement du cortège. Il doit protéger ses points névralgiques. La tête du cortège, qui offre en quelque sorte la vitrine de la manifestation, fait l'objet d'une attention particulière. Une partie importante des troupes y est déléguée pour constituer un no man's land appelé « sas de sécurité ». Espace vide d'environ trente mètres carrés, garanti parfois avec fébrilité par des chaînes humaines latérales, il vise à protéger le rang de personnalités et permet en outre aux journalistes de les photographier en toute tranquillité. Cette dernière fonction revêt une importance stratégique croissante, en particulier pour la CGT, dont les membres d'encadrement furent souvent accusés d'attitudes hostiles vis-à-vis de la presse. La queue du cortège concentre elle aussi une partie du service d'ordre, d'une part pour marquer clairement les limites officielles de la manifestation, c'est-à-dire jusqu'où l'organisation se tient responsable, d'autre part dans l'éventualité d'une charge de police. La menace est en effet plus grande en fin de cortège qui recueille souvent les groupes réputés Toutefois, cette protection est moindre marginaux. aujourd'hui, en raison de l'amélioration des relations entre confédérations syndicales, groupes d'extrême-gauche et forces de l'ordre. C'est ainsi que les « cordons sanitaires », qui départagent par deux rangs ou plus de service d'ordre les organisations ayant appelé à manifester, tendent à s'amenuiser, voire à disparaître au profit d'une collaboration plus ou moins effective des services d'ordre (CGT et LCR par exemple aujourd'hui). Enfin, il peut être utile de protéger les flancs du cortège pour éviter le risque d'intrusion extérieure, mais surtout en des endroits précis : carrefours et abords d'un lieu réputé ennemi (siège d'une organisation rivale par exemple) ou susceptible de déclencher la colère des manifestants (commissariat de police, ministère, etc.). Des équipes volantes sont en général suffisantes.

L'importance et la disposition initiale du service d'ordre renseignent ainsi sur l'état prévisible du déroulement de la manifestation (risques d'intervention extérieure, tensions du moment...). D'après les responsables, le nombre varie en fonction du degré de conflictualité et de la puissance conjoncturelle du syndicat : « en 1968, on

pouvait demander 1 000 gars au SO par département. Aujourd'hui, quand on en demande 100, si on en a 50, c'est bien. » Le constat autorise un autre à formuler une sorte de loi du service d'ordre, selon laquelle, « si vous avez un SO important, vous pouvez dire que vous aurez une manifestation importante, et inversement s'il y en a peu...» Une certaine longueur de parcours est requise pour l'écoulement d'une foule massive, ou pour fatiguer des manifestants dont on craint les débordements. Une bonne dispersion nécessite un lieu fourni en métros ou permettant le stationnement des cars. Enfin, le parcours se doit de suggérer les raisons du mécontentement ; aussi des grévistes se dirigeront-ils par exemple de leur lieu de travail jusqu'au siège social de l'entreprise ou jusqu'au ministère dont ils demandent l'intervention. L'immuabilité des trajets, en partie tributaire des interdits traditionnels (environs de l'Elysée, de l'Assemblée Nationale, etc.), renvoie également à leur dimension symbolique. Ces passages obligés, République-Bastille, République-Nation, véhiculent trois symboles possibles : « tantôt le lieu transfère au nom son histoire» (ainsi du faubourg Saint-Antoine); «tantôt il est nommé par son histoire » (place de la Bastille par exemple) ; « tantôt le nom transfère au lieu sa charge sémantique », telle la place de la Nation ou la place de la République 19. Mais ils présentent aussi des avantages pratiques pour le bon déroulement de la manifestation. Ils répondent d'une part à son exigence de visibilité, puisque ce sont des quartiers stratégiques pour la circulation et très animés : le public est garanti. Certains syndicalistes vont jusqu'à leur attribuer une vertu mobilisatrice : connu de tous, ils permettraient aux retardataires de rejoindre le cortège sans difficultés. Ils remplissent d'autre part deux conditions de sécurité : d'une largeur constante, ils sont favorables à la surveillance et à l'écoulement sans risque de la foule. Il s'agit en outre de trajets est-ouest qui évitent la Seine, dont la traversée est redoutée depuis les années Trente car propice aux attaques extérieures et au blocage du défilé. Là encore, les organisations syndicales feraient preuve depuis ces dernières années d'un plus grand sens des responsabilités dans le choix du parcours : « Quand on touche un axe routier, reconnaît un des responsables, ça pose un problème. Il y a un temps, on cherchait ces axes pour les (en l'espèce, les autorités policières entendues comme le Pouvoir en général) emmerder, mais aujourd'hui on le fait pas trop. C'est pas utile de se mettre la population à dos. »

<sup>19.</sup> Louis Marin, op.cit., p. 20.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

L'organisation du service d'ordre instruit également sur la population qu'il est chargé d'encadrer. Des manifestants différents nécessitent une tactique particulière, adaptée à leur condition physique, leur popularité auprès du public attendu, leurs revendications, etc. Un cortège à forte composition étrangère comme les nettoyeurs du métro (mars 1989) nécessite par exemple des précautions, une vigilance et des effectifs accrus ; la probabilité d'incidents avec les non-grévistes, les passants et les forces de police étant plus élevée que la normale. On peut également trouver un dispositif très important (mais moins imposant) dans des manifestations de catégories peu rompues à ce type d'exercice et ce, même si elles sont réputées calmes. Les nouveaux venus sur la scène du défilé, sans savoir-faire en la matière, peu au fait des règles du jeu et de leurs contraintes, sont en effet souvent indisciplinés et portés à des initiatives spontanées difficilement gérables par le service d'ordre. Ils seraient en outre, d'après nos interviews, facilement impressionnables par des incidents somme toute ordinaires, qui les porteraient aux réflexes de panique et risqueraient de les décourager à se mobiliser par la suite. Bref, ils génèrent un degré d'imprévisibilité élevé qui oblige parfois les membres du service d'ordre à diriger des opérations de quasi-maternage peu valorisantes : orienter les manifestants de province vers leurs cars respectifs, recueillir les personnes égarées...

# La marginalisation des risques

Cette dernière tendance des services d'ordre, qui fait qu'aujourd'hui l'accent est plus mis sur l'encadrement que sur la protection stricto sensu, a été rendue possible par la marginalisation des risques. Pierre Favre estime ainsi à moins de 5% en 1986 la proportion de manifestations donnant lieu à « incidents », entendus en un sens extensif : manifestants ou forces de l'ordre blessés, violences entre manifestants et contre-manifestants, actions des manifestants contre les personnes et les biens <sup>20</sup>. La croissance des manifestations routinières 21 et la crise de mobilisation n'y sont évidemment pas étrangères : les militants, qui composent aujourd'hui l'essentiel des cortèges « rituels », sont rompus à l'exercice et ne suscitent aucune difficulté d'encadrement. Surtout, à en croire les membres du service d'ordre, les simples manifestants eux-mêmes ont « changé », « ils sont plus disciplinés, ils sont pépères... »

<sup>20. «</sup> Nature et statut de la violence dans les manifestations », Cahiers de la sécurité intérieure, 1990, n° 1, p. 153.

<sup>21.</sup> Sur cette question, voir Pierre Favre, *op.cit.*, p. 32-49.

Bref, «il n'y a pas d'extrémisme ambiant, à l'inverse des années soixante-dix (où) la nécessité de protection était plus présente partout ; il y avait un contexte de violence dans les rapports sociaux qui impliquait des choses plus structurées.»

La dernière décennie voit l'éclipse relative des éléments incontrôlés ou autres provocateurs dont les objectifs étaient, d'après Gary T. Marx, de « créer des dissensions internes, recueillir des informations et induire le groupe à commettre des actions illégales qui justifieront la répression et susciteront la désapprobation de l'opinion publique 22. » Le service d'ordre cégétiste a toutefois commencé à en déceler le retour il y a environ deux ans ; les récentes manifestations semblent lui donner raison sur ce point. Par ailleurs, les relations se sont notablement améliorées entre la CGT et les groupes d'extrême-gauche (dont les interventions sur le terrain de la rue se sont elles-mêmes espacées et pacifiées) ; les problèmes de préséance dans les cortèges sont réglés au préalable par des négociations visant à un accord sur les emplacements respectifs de chacun. Ultime menace tangible aujourd'hui, l'extrême-droite qui, pour l'heure, n'a jamais attaqué un défilé syndical.

Quant aux rapports entretenus par les organisations syndicales avec les autorités de police, ils ont, eux aussi, considérablement évolué, au point de constituer sans doute l'un des signes les plus tangibles de la normalisation du déroulement des manifestations de rue. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, l'idée reste largement répandue que la police souhaitait ou faisait en sorte que cela dégénère. Elle est d'ailleurs agrémentée à la CGT par des accusations de manipulation des Autonomes par le ministère de l'Intérieur du gouvernement Barre, aux lendemains de la manifestation sidérurgique du 23 mars 1979<sup>23</sup>. Aujourd'hui encore, cette suspicion autorise certains à douter de la pérennité et de la fiabilité de l'entente actuelle. Deux écoles s'opposent à ce propos, qui semblent recouper les générations : l'une, représentée par nos interlocuteurs les plus âgés, adopte un point de vue ouvertement cynique, suivant lequel ces bonnes relations peuvent à tout moment être compromises, dès lors que le retour aux affrontements arrangerait les autorités politiques pour discréditer un mouvement social. Devant la faiblesse actuelle des mobilisations syndicales, la bienveillance policière équivaudrait à une économie de forces et contribuerait à l'assoupissement général. L'autre l'attribue à une évolution profonde, durable et heureuse

<sup>22. «</sup> L'agent provocateur et l'indicateur », *Sociologie du travail*, juillet-septembre 1973, n° 3, p. 241-268.

<sup>23.</sup> Sur cette manifestation, voir Jean-Claude Monet « Maintien de l'ordre ou création du désordre ? », La manifestation, op.cit., p. 229-244; Claude Picant, Le 23 mars 1979: une provocation politique, Paris, Jean Picollec, 1981; Régis de Castelnau, Daniel Voguet, François Salvaing, La provocation, Paris, Éd. sociales, 1980.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

des mentalités qui, si elle peut toujours échouer, notamment par un changement politique radical, n'en doit pas moins être activement aidée.

Nul doute cependant, pour l'heure, quant à l'amélioration des rapports entre syndicalistes et forces de l'ordre. La capacité du syndicat à maintenir son ordre et à respecter les engagements pris a également permis d'augmenter son pouvoir de négociation en matière d'organisation du dispositif policier. Tout corps ne dispose pas en effet du même « potentiel de sympathie » auprès des syndicalistes : « Le ministère de l'Intérieur a compris qu'il y a certaines forces de police qu'il ne doit pas mettre face aux travailleurs. Donc en règle générale, il met des CRS ou des gardes mobiles. Il emploie moins les compagnies d'intervention qui ne sont pas formées pour cela.» La mort récente d'un retraité, lors d'une manifestation CGT-PCF du 6 novembre 1987 à Amiens, leur est d'ailleurs imputée : « Quand on a affaire aux gardes mobiles ou aux CRS, il n'y a pas de problèmes, tant qu'ils n'ont pas d'ordre, bien entendu. Mais le bilan sera moins lourd que celui des autres parce qu'eux, ils ont appris à taper, ils s'entraînent, ils font les choses plus proprement. »

Tous les responsables s'accordent à attribuer ce changement à l'évolution réciproque des syndicalistes et de la police. Le changement passe d'abord par une transformation des représentations de l'Autre : « Les copains ont en général un autre comportement vis-à-vis des policiers. On essaie d'expliquer aussi que le policier, c'est un homme, qu'il obéit à des ordres. Il était un temps où quand il y avait un rang de chez nous et un rang de policiers, il y avait autant de crachats qui partaient des deux côtés. A ce jeu-là, c'est clair qu'au bout de trois quarts d'heure, il y avait plus que des crachats. » Un second facteur réside dans les négociations préalables aux manifestations, qui impliquent l'établissement de contacts réguliers à la préfecture de Police, le caractère routinier des parcours et la connaissance des mêmes commissaires de district. Imperceptiblement, des liens se créent, qui humanisent les figures d'autorité : « On se respecte [...]. On a appris à se connaître dans les phases dures. » Une véritable tractation est en effet engagée sur les conditions du déroulement de la manifestation. Elle peut aboutir à un accord sur l'organisation du service d'ordre, la présence visible ou non des forces de l'ordre, les modalités de collaboration d'un commissaire, la réception d'une délégation de manifestants, la prise de parole de personnalités, etc.

Depuis plus d'une dizaine d'années, un fonctionnaire de police est affecté en tête de cortège avec les responsables du service d'ordre. Il est chargé de « favoriser au maximum la concertation, la discussion, le dialogue avec les manifestants, de les aider, les conseiller dans la mise en place de leur service d'ordre, de tout faire pour éviter les risques de provocation<sup>24</sup>. » Il n'est plus rare, d'ailleurs, de voir forces de l'ordre et service d'ordre s'entraider ou s'allier contre un adversaire commun. Les témoignages cégétistes relatifs à la manifestation du 23 mars 1979 abondent d'anecdotes allant dans ce sens, n'épargnant au lecteur aucun détail des manœuvres tactiques communes pour encercler les « éléments incontrôlés », narrant dans un style épique, à michemin entre les commentaires d'état-major et ceux des journalistes sportifs, la délivrance d'une «dizaine de gardes-mobiles en mauvaise posture à l'angle de la rue Meyerber et de la place Rouche. Violente bagarre, nous chargeons les Autonomes et les repoussons dans la rue Gluck 25», etc. Pour la manifestation du 9 juin 1990 en faveur de l'abolition de la dette du Tiers Monde, le service d'ordre de la CGT se chargea seul de la protection du commissariat du 11e arrondissement, menacé, d'après des renseignements, d'être attaqué par un groupe anarchiste.

D'où la tendance à une visibilité décroissante des forces de l'ordre sur un parcours de manifestation syndicale. Tendance qui convient à toutes les parties : pour le syndicat, elle s'inscrit dans le souci d'une dédramatisation de la manifestation, notamment par l'occultation de tout ce qui peut rappeler l'éventualité d'affrontements : « La présence de la police, estime un responsable cédétiste, c'est quand même connoté, c'est assimilé à des troubles possibles. Nous, on veut présenter l'image de manifestations où il n'y a pas de germes de violence, donc il faut que tout ce qui touche à la protection et à la sécurité se passe de façon aussi discrète possible. » Pour les forces de l'ordre, comme nous l'expliqua un autre responsable cédétiste, « le service d'ordre, ça leur évite une partie du travail. Ce sont des manifestations où il y a un interlocuteur, y compris en cas d'incident. » Mais point trop n'en faut! Certaines interventions ne sont pas du ressort du service d'ordre ; par exemple, s'il doit éviter les incidents, il ne doit pas chercher pour autant à intercepter les perturbateurs. La routinisation des opérations, magnifiée par le terme « d'expérience », permet justement l'acquisition de cette capacité à évaluer ce qui est possible et ce qui va trop loin. Une question

<sup>24.</sup> Jean-Marc Berlioz, *Revue de la police nationale*, décembre 1987, n° 126, p. 6-15.

<sup>25.</sup> Claude Picant, op.cit., p. 26-27.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

semble poser problème aujourd'hui quant à la répartition des tâches entre forces de l'ordre et service d'ordre : le réglement de la circulation pendant le passage du cortège!

Résultat plus général du processus d'institutionnalisation progressive du conflit industriel et du faible degré de mobilisation actuel, cette histoire pacifiée des manifestations rend la militarisation des services d'encadrement tout à fait inutile, et même dommageable.

# Les anachronismes du service d'ordre

Les membres du service d'ordre de la CGT déplorent pourtant souvent leur « mauvaise réputation », et leur étiquette de « brutes » ou de « gros bras ». Qu'elle soit fondée ou non, cette incompréhension des représentations négatives attachées à leur rôle témoigne de l'illusion qu'il y aurait à prétendre appréhender un phénomène par la simple reproduction des discours qu'en délivrent les acteurs. S'il est urgent de rompre avec un certain sens commun faisant du service d'ordre cégétiste un corps de professionnels au sens fort du terme, voire une armée de réserve du PCF<sup>26</sup>, nous n'avons pas affaire, non plus, à un simple agrégat fluide et variable. Un esprit de groupe, voire de corps, existe, même à l'état latent, lorsque la conjoncture politique n'impose pas la dramatisation de la représentation. Cette caractéristique n'est pas sans gêner l'achèvement du processus de banalisation des manifestations cégétistes.

De par son développement historique, le service d'ordre subit des contraintes contradictoires, dont témoigne l'ambiguïté de sa dénomination : organisé à l'origine pour prévenir les troubles à l'ordre public selon les termes du compromis passé entre le ministère de l'Intérieur et les personnalités du mouvement ouvrier de l'époque, il doit aussi assurer la conformité du déroulement, pacifique ou non, de la manifestation aux objectifs de son organisation. Or, ces deux ordres (public et interne) peuvent entrer en contradiction. Mais dans tous les cas de figure, le service d'ordre fait du maintien de l'ordre, à l'image des forces de police, tantôt bienveillant, tantôt répressif avec son propre public.

Il s'ensuit un rapport complexe entre ces « spécialistes du maintien de l'ordre », pour reprendre une expression utilisée par l'un de nos interlocuteurs. En tant que syndicaliste, le participant au « SO » voit dans l'Autre un adver-

26. Voir par exemple les travaux de Claude Harmel, notamment « Les leçons de la manifestation communiste du 23 mars 1979 », Est-Ouest, mai 1979, 31 (628), p. 132-143.

saire (et inversement); en tant que membre du « SO », il en voit un modèle de technicité. Dans une période de forte conflictualité, il est fort probable que la logique militante l'emportera sur la logique « professionnelle ». En revanche, plus long sera l'apaisement de la polarisation ami/ennemi, plus forte sera la propension du service d'ordre à l'autonomisation du rôle par rapport aux objectifs: les membres du service d'ordre deviennent les exécutants de tâches précises, sans participer réellement à la manifestation. Il en découle deux conséquences:

- la distance vis-à-vis des simples manifestants, dont certains jugent l'action du service d'ordre inutile, voire frustrante en l'absence de risques tangibles. Mal aimés, les membres compensent parfois les prises à partie et les réflexions vexatoires dont ils font parfois l'objet par le dénigrement et la moquerie à l'égard des participants au défilé, mais en coulisses, entre eux uniquement. D'où le renforcement d'un esprit de corps qui alimente à son tour la méfiance dont ils font l'objet;

– le rapprochement identitaire avec les forces de l'ordre. Rapprochement dont on peut supposer la réciprocité, même inégale, comme en témoigne ce lapsus d'un fonctionnaire des Renseignements Généraux qui, en rendant compte de la manifestation sidérurgique du 23 mars 1979, parle « des forces de l'ordre de la CGT<sup>27</sup>. »

Ces phénomènes sont aggravés par la distance socioculturelle qui distinguent de façon croissante les membres du « SO » des manifestants. Sur le plan du profil sociologique, la composition du service d'ordre diverge toujours plus de celle des manifestants qu'il encadre, puisqu'il s'agit quasi-exclusivement d'hommes issus des fédérations « historiques » ou traditionnelles : ouvriers du bâtiment, du Livre, cheminots, etc. La majorité d'entre eux intervient régulièrement dans les manifestations organisées par leur syndicat, quels qu'en soient les objectifs, dans la mesure où ils disposent du temps nécessaire, soit par la relative flexibilité de leur emploi du temps professionnel (par exemple, les ouvriers du Livre), soit par le dégagement des heures nécessaires sur leur mandat syndical, lorsqu'ils remplissent en outre des fonctions de permanent, ce qui est fréquent. Aussi existe-t-il une certaine permanence du service d'ordre qui tient pour beaucoup à la camaraderie virile qui s'y déploie. Les femmes sont exclues de ce monde. Jusqu'aux années 80, la CGT « n'en souhaitait pas: d'un point de vue physique, nous pensions

<sup>27.</sup> Rapporté dans *l'Express*, 31 mars-6 avril 1979, n° 1447. Confirmé par d'autres sources.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

que c'était leur faire courir un risque. » Aujourd'hui, même si « les mentalités ont évolué », l'ouverture officielle du groupe aux femmes n'a rien changé, ni à sa composition, ni aux représentations. Tous les hommes interrogés nous ont fait part de leur culpabilisation à l'idée qu'une femme puisse être blessée durant les manifestations, mais est-ce la raison principale de leur réticence ?

Les membres du «SO» sont en effet quelque peu jaloux du groupe qu'ils forment. Ils cultivent volontiers leur différences, en renforçant la mise en scène « populaire », au point de conférer à la représentation un aspect désuet, voire figé dans le temps : visage fermé à toute participation, d'allégresse ou d'inquiétude, à la manifestation, seule transparait la vigilance requise par la fonction; accent populaire chez beaucoup, parfois appuyé devant les « Autres » ; familiarité communautaire, exprimée par les plaisanteries rituelles, les remarques gaillardes ou les récits épiques des expériences communes ; code de l'honneur et de la solidarité; sens du groupe qui leur fait rechercher le minimum de contacts avec les manifestants... Les valeurs viriles, constitutives de l'ethos ouvrier traditionnel, sont soigneusement préservées, au moment même où elles subissent globalement un processus de dépréciation dans la « société civile ».

Sur le plan de l'organisation, le service d'ordre reproduit la hiérarchie et la discipline qui en découle. Chaque fédération ou union régionale est censée posséder son responsable de «SO»; mais en réalité, il existe en ce domaine une grande disparité historique entre les structures fédérées : certaines n'ont aucun service d'ordre, d'autres poussent la décentralisation plus loin, avec des responsables départementaux, voire locaux. Aussi le gros des troupes tend-il toujours à être issu des mêmes professions. Les chefs sont considérés comme essentiels car « on ne peut pas improviser sur le terrain». La hiérarchie conditionnerait l'efficacité des techniques de maintien de l'ordre utilisées. Sur ce point, les responsables reconnaissent « n'avoir rien inventé : on copie sur la police ». Les fonctions du service d'ordre sont en effet calquées sur la définition du maintien de l'ordre pratiqué par les forces de l'ordre : prévenir les troubles afin de ne pas avoir à les réprimer ; prendre les mesures nécessaires au rétablissement de l'ordre ; assurer le maintien de l'ordre par les moyens du renseignement, soit par l'intermédiaire de fonctionnaires de police (« les démocrates sincères »), soit

en suivant les éléments suspects, ce qui suppose des membres « banalisés ». En parallèle, « il faut savoir faire circuler de fausses informations ».

La compétition/attraction vis-à-vis des forces de l'ordre entraine le service d'ordre à rechercher continuellement les moyens d'une plus grande efficacité et d'une plus grande compétence. Les innovations techniques y contribuent. Ainsi le matériel de communication (talkie-wal-kie), introduit à la CGT en 1969, permet-il un meilleur contrôle de la manifestation et une plus grande autorité hiérarchique, par l'information immédiate des instances supérieures de ce qui se déroule tout au long du cortège, et la rapidité de répercussion des ordres donnés en conséquence par le responsable.

# Les efforts de dédramatisation de la variable « ordre »

Les effets pervers de ce mimétisme du service d'ordre sur les forces de l'ordre n'échappent pas aux responsables. Ils sont d'autant plus dommageables que la pratique de la manifestation a subi d'importants changements, notamment avec l'émergence et le développement croissant des médias au poste d'arbitre et la mutation socio-professionnelle de la population susceptible de prendre part aux défilés.

La compréhension de l'évolution actuelle des manifestations nous resterait en effet interdite si nous oubliions le public indirect mais essentiel pour l'organisation responsable que sont les médias, surtout audio-visuels. Non pas que la démultiplication des publics, permise par la diffusion télévisée, soit toujours un garant de sérénité des images données de soi-même, certains groupes inconnus pouvant au contraire chercher une reconnaissance par la création de l'événement spectaculaire, sans lequel ils resteraient dans l'ombre. Toutefois ce type d'accès à la couverture journalistique devient souvent à terme une empreinte douteuse, que seule la conquête d'une légitimité en bonne et dûe forme parviendra à effacer. En revanche, pour les organisations institutionnelles que sont devenus les syndicats, il importe d'avoir une bonne image auprès de l'opinion publique, souci que les extraits d'interviews relatés ont déjà mis en lumière. Or, cette bonne image transite immanquablement par les médias 28. Il est d'ailleurs aisé de constater combien les comptes-rendus de manifestation

<sup>28.</sup> Voir les articles de Patrick Champagne, notamment *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1984, n° 52-53, p. 18-41.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

faits par la presse militante se plaisent à souligner que « la manifestation s'est déroulée sans incident » et ce, souvent, en dépit « des provocations, de la situation particulièrement difficile » des manifestants...

L'exigence, qui suppose un maintien de l'ordre « respectable », entraîne deux conséquences majeures : d'une part, tout événement susceptible de dégénérer doit être prévenu, sous peine de donner mauvaise presse; d'autre part, tout ce qui en rappelle l'hypothèse doit être banni. Si l'on en croit Pierre Favre, les autorités policières font leur cette contribution réputée des médias à la paix sociale, puisqu'ils souhaiteraient leur présence afin de tempérer « les ardeurs combatives de part et d'autre <sup>29</sup>». Dans cette perspective, on peut en outre s'interroger sur la tendance à effacer toute dimension menaçante du décor de la manifestation, qui se présente bon enfant, théâtrale, voire ludique. L'espace public semble utilisé par les manifestants pour donner un spectacle distractif visible à tous (par exemple le défilé du 1er mai 1990 organisé par la CGT et jouant le « millésime des grandes luttes ouvrières » à grand renfort d'appareillage scénique). Ce changement est net avec l'apparition de nouveaux groupes de manifestants, qui posent de sérieux problèmes d'encadrement. Quel contraste en effet entre une manifestation de classes moyennes ou de femmes, et son encadrement! Le conflit entre les acteurs y est souvent patent, comme lors du conflit du personnel des crêches de mars à juillet 1989.

Aussi les dirigeants des services d'ordre cherchent-ils, depuis une dizaine d'années, à améliorer leur image en minimisant la dimension disciplinaire, voire répressive, par quatre directions rendues possibles par le relatif apaisement du déroulement des manifestations : l'évolution du profil légitime des membres, la promotion des femmes, le refus d'un équipement spécial et enfin la dénomination même du service d'encadrement.

On assiste d'abord à une tentative de banalisation et de respectabilité des membres du service d'ordre, dont les qualités professionnelles « normales » et le bénévolat sont soulignés : « C'est pas une armée de métier, on n'a pas sélectionné les militants en fonction de leur formation militaire. Ils ont appris ce qu'ils ont appris à l'armée, quand ils ont fait l'armée » précise un responsable. Tous insistent sur l'absence de sélection basée sur des critères physiques : « Comme vous prenez ceux qui se présen-

29. P. Favre, op.cit., p. 161.

tent, vous ne sélectionnez pas à l'entrée s'ils mesurent 1,70 mètre ou autre. » En revanche, « il vaut mieux ne pas prendre un bagarreur comme responsable. » La perception de ce qui fait une bonne recrue a en effet considérablement évolué par rapport à l'avant-guerre, où «la combativité physique (était devenue) indice de conscience de classe, de maturité révolutionnaire, et critère de sélection interne » 30. Interrogés sur le profil souhaitable, les membres mettent l'accent sur les qualités de « calme », « contrôle de soi », « sens de l'organisation », « sangfroid », « discipline », etc. A contrario, les attributs liés à la force physique<sup>31</sup> sont dévalorisés, en particulier pour les fonctions de responsables : « Le rôle de la sécurité, c'est pas d'avoir des gars qui ont des gros bras pour taper sur la tête des autres, c'est d'avoir des gars qui réfléchissent justement pour qu'on n'ait pas à se battre. Des gros bras, il en faut de temps en temps, quand il y a une charge policière, il faut des gars capables de réagir et de pas se sauver. Mais en règle générale, on cherche à avoir des copains qui soient des gars qui réfléchissent. » C'est précisèment de la responsabilité des «colonels»-recruteurs 32 de veiller « à éliminer les types violents, qui sont attirés par le côté "Zorro", "gros bras". On les détrompe, et ils comprennent. Il y a un temps, c'est vrai, où il n'y avait que des gros bras qui tapaient avant de discuter. Depuis, ça a été complètement inversé. Et s'ils persistent dans leurs erreurs, on les élimine. »

Le membre du service d'ordre doit désormais être conscient de représenter son organisation en action, et par conséquent, être attentif à son allure et à son comportement. Cette tâche est encore plus urgente pour la CGT dans la mesure où la distance sociale qui sépare le journaliste des acteurs tend à engendrer inconsciemment dans le commentaire du premier la reproduction de stéréotypes négatifs. D'où la gêne de certains des responsables cégétistes vis-à-vis de membres participants de longue date au service d'ordre et qui « présentent mal » : leur présence, autrefois valorisée par la nécessaire symbolique prolétarienne, s'avère aujourd'hui embarrassante.

Cette évolution du profil légitime du membre du service d'ordre s'accompagne d'un discours favorable à l'insertion des femmes, mais la réalité est loin de répondre aux prétentions. On nous avait affirmé qu'« il y a des responsables qui sont des femmes, elles commandent aux hommes sans problème. » L'observation directe des manifestations de rue et

- 30. Stéphane Audouin, *op.cit.*, p. 372. Cette évolution suit celle du profil légitime des représentants ouvriers. Sur ce point, voir Michel Offerlé « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France » *Annales ESC*, juillet-août 1984, n° 4, p. 681-717.
- 31. Sur l'ethos ouvrier, voir Richard Hoggart, La culture du pauvre, Paris, Éd. de Minuit, 1970; Michel Verret, La culture ouvrière, Saint-Sébastien, ACL Éd., 1988; Olivier Schwartz, Le monde privé des ouvriers, Paris, PUF, 1990.
- 32. Nous reprenons ce terme au commissaire principal Jean-Marc Berlioz, lorsqu'il explique l'échec du service d'ordre étudiant de décembre 1986 par l'absence de rigueur hiérarchique : Il manquait au « colonel » M. Bauer (responsable du dit service d'ordre) des échelons intermédiaires de commandement. Commander une troupe, c'est avoir des officiers et des sous-officiers, in *Rapport* d'Emmanuel Aubert, seconde session parlementaire ordinaire de 1986, Tome XX, *JO* du 17 juin 1987, p. 653.

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

des rassemblements infirma ces déclarations... Lorsqu'elles sont présentes, les femmes sont assignées à des postes peu valorisants pour les hommes et tout-à-fait conformes à l'image traditionnelle de la répartition des tâches : soit à l'accueil pour les meetings (« si on fait une réception, je demande des femmes ») ; soit aux manifestations réputées tranquilles, où elles sont appelées à servir de caution à l'égalitarisme proclamé ; soit en rescousse lors des actions spectaculaires de la CGT. Elles jouent alors le rôle d'infirmières des guerriers blessés dans l'exercice de leurs fonctions : « A SKF, il y avait des copines pour soigner les yeux contre les lacrymos. Ça, c'est très important. » L'idée persiste pourtant que « s'il y en avait plus, ça donnerait une autre image du service d'ordre. »

Ces inflexions se conjuguent avec le refus déclaré d'une militarisation. La période n'est ni à l'encadrement avec gourdins, cannes plombées, voire revolvers, ni à l'entraînement. Tout au plus reconnaît-on, à demi-mot, la présence. aux lendemains de 68, de camionnettes chargées de matériel (manches de pioche, casques) circulant discrètement près du cortège ou, de nos jours, de manches de banderoles plus lourds que nécessaire, lorsque des affrontements sont redoutés. L'absence d'armes, même par destination, s'accompagne à la CGT d'une valorisation de la virilité des membres, quitte à rendre le discours contradictoire : « Il n'y a jamais de bâtons. Il y en a eu, mais c'est normal parce que ça correspondait à une période où l'AJS (Alliance des Jeunes pour le Socialisme) arrivait avec des manches de pioche. Côté travailleurs, il n'y en avait pas (?), le bâtiment, c'est des gars costauds, ils avaient pas besoin de manches de pioche pour s'opposer à ces mecs-là. »

L'encadrement se veut rassurant, la bienveillance à l'égard des partenaires est érigée en principe de base : « Appeler les gens à la manifestation ou autre chose, c'est l'image de la CGT donc c'est l'accueil qui prime [...] ensuite mettre les gens en sécurité. » L'inflexion est notable dans l'attitude vis-à-vis des journalistes : des consignes très strictes sont diffusées en direction des membres du service d'ordre, malgré les réticences de certains d'entre eux qui se méfient toujours d'une presse considérée comme hostile à leur cause. Sur l'argument (imparable) que les professionnels ne font que leur travail, le carré de tête doit leur permettre l'accès au terrain et les protéger des bousculades, puis les inviter gentiment, poliment à quitter la place pour autoriser l'ébranlement du cortège.

Afin de promouvoir cette conception nouvelle, pacifiée, du service d'ordre, la CGT serait même allée jusqu'à officialiser en 1990 un cours, compris dans la formation syndicale de base, où est exposé « le pourquoi des choses » des mesures de sécurité, en terme d'« image de la CGT et de respect des décisions prises. » « C'est pour expliquer aux jeunes militants qui entrent que nos locaux doivent être gardés, qu'on ne laisse pas des documents traîner dans les bureaux, qu'une manifestation doit être encadrée. [...] Avant, les cours n'existaient pas pour la simple raison que la plupart des militants sortaient de la Résistance où ils avaient fait des exploits, donc ils avaient une certaine habitude des précautions à prendre. » Au total, « on se sent meilleurs qu'avant, on travaille autrement, on explique aux gens le fonctionnement des choses, ce qu'est un CRS, un garde mobile, etc. Aujourd'hui, c'est plus le gars qui sort avec son foulard et son litre de rouge (!), qui va faire la chaîne devant le cortège et qui est prêt à étrangler le premier gauchiste qui arrive ou le premier flic. Avant, c'était instinctif, aujourd'hui on l'est moins. »

Il résulte de tous ces efforts de dédramatisation une réflexion sur les modes mêmes de reconnaissance et de désignation des services d'encadrement qui permettraient d'achever le processus d'occultation de leur dimension guerrière. Les membres sont de moins en moins visualisés, le brassard se fait discret, quand il n'est pas écarté au profit de signes seuls repérables par les initiés.

Cependant, c'est dans la dénomination même que le changement est le plus symbolique. Le responsable cégétiste affirme ainsi que « service d'ordre et gros bras, c'est banni dans les termes de la CGT à l'heure actuelle. Pour nous, maintenant, c'est le Service d'Accueil et de Sécurité. [...] C'est pas de l'hypocrisie, c'est un changement de comportement. » A souligner toutefois que les membres continuent à employer l'expression ancienne. La CFDT de son côté n'a pas encore procédé au changement de dénomination, mais il est à signaler que les membres ne portent jamais de badge quelconque signifiant leur appartenance au service d'ordre : « Peut-être qu'insconsciemment, on ne veut plus employer le mot service d'ordre, les gens n'aiment pas cela. On dit "SO" entre nous, mais si on devait communiquer plus largement sur cette question, je crois qu'on trouverait autre chose : on parlerait d'accueil. D'ailleurs, ça l'est de plus en plus. »

Maintenir l'ordre
Isabelle Sommier
La CGT: du service d'ordre
au service d'accueil

Dans un article classique sur cette question, J.-A. Franck dégageait trois facteurs contribuant à « la dynamique des manifestations violentes : les objectifs du groupe (négociables ou non), le mode d'action (légal ou non) et la réaction des forces de l'ordre <sup>33</sup>. » Appliqué à la situation actuelle des organisations syndicales, ce modèle éclaire bien la pacification à laquelle nous assistons depuis des décennies. Pourtant, il nous semble nécessaire de rappeler une nouvelle fois combien cette tendance n'exclut a priori ni les incidents périodiques provoqués de l'extérieur, ni le retour à des formes moins conventionnelles de protestation. Ces ruptures demeurent envisageables dans deux cas :

- soit par accident, dans les situations de débordement du service d'ordre, qui aura ainsi échoué dans le contrôle politique de la manifestation appelée par son organisation. Une telle situation, largement tributaire du degré d'exaspération des conflits et de l'état du « marché contestataire », est suffisamment claire pour ne pas nécessiter de plus amples développements ;

- soit lorsque les coûts de la violence ou de l'« action coup de poing » s'avèrent inférieurs au bénéfice retiré par l'effet de surprise. L'événement ainsi créé, qui rompt avec la routine habituelle, peut avoir différents destinataires implicites. D'une part, il peut s'adresser au public-interlocuteur (patronal ou étatique) en exerçant un moyen de pression exemplaire sur les négociations en cours. Il peut d'autre part avoir pour objectif d'accéder à une couverture médiatique qui fait souvent défaut aux conflits du travail « normalisés ». Enfin, il peut constituer un signal identitaire lancé à une population ouvrière critique ou déconcertée devant l'évolution institutionnelle du syndicat. Dans tous les cas, il y a décision politique que le service d'ordre concrétise par des actions outrepassant son mandat officiel, par exemple par le biais des « actions spectaculaires ». Ces entorses à l'ordre public, qui existent déjà, sont pour l'heure demeurées dans les limites de l'acceptable et ne remettent donc pas en cause la respectabilité de l'organisation. Mieux, elles sont susceptibles de recevoir l'aval implicite des autorités policières. Ce qui suppose et illustre les relations convenables entretenues par les parties en présence. Toutefois, malgré une demande publique de réassurance croissante, les sciences sociales ne sauraient se prêter à la tentation prophétique...

<sup>33.</sup> Revue canadienne de science politique, juin 1984, volume XVII, 2, p. 325-349.